



DETAILS DE L'INSCRIPTION AU CLUB UNIHOCKEY BISONTIN

Le Club Unihockey Bisontin (CUB) est affilié à l'UFOLEP 25. L'adhésion à l'UFOLEP nous donne la possibilité de bénéficier d'une couverture d'assurance qui fait partie intégrale des licences UFOLEP. Cette affiliation nous permet aussi de participer aux tournois et manifestations organisées en partenariat avec l'UFOLEP (échanges européens ...).

Membres actifs

Tous les adhérents actifs du club sont donc obligés de prendre une licence UFOLEP pour l'année en cours. Une photocopie du certificat médical de moins de trois mois est obligatoire pour l'inscription au CUB. Le certificat médical doit être présenté au plus tard lors du troisième entraînement que l'adhérent effectue au sein du Club Unihockey Bisontin.

La licence UFOLEP comprend :

- 1) L'assurance de base (valable en France, Suisse et autres pays partenaires de l'UFOLEP)
 - Accident des joueurs lors du jeu (lors des entraînements ou des matchs)
 - Responsabilité civile des joueurs (lors des entraînements et des matchs)
 - Responsabilité civile du club
 - la possibilité de prendre l'extension des garanties (voir les options)

- 2) La cotisation à l'UFOLEP nationale.

Les détails concernant la cotisation au CUB sont détaillés directement sur la fiche d'adhésion au CUB.

En plus, pour les -18 ans le CUB propose un chèque de réduction téléchargeable sur le site Internet du club. En plus une réduction de 5% sur la cotisation annuelle est proposée pour tout détenteur de la Carte Avantage Jeune.

Pour les personnes qui désirent participer aux championnats, il faut compter avec une participation aux frais liés aux tournois (déplacements, gymnase, hébergement, inscription aux tournois, les achats de maillot, ...). Au cas où le club obtiendrait une subvention, cette participation pourrait être diminuée. L'achat d'une crosse adulte est fortement conseillé pour participer aux tournois. Les inscriptions aux tournois seront faites individuellement pour chaque tournoi.

Membres bienfaiteurs

La cotisation pour les membres bienfaiteurs est de 20 €. Les membres bienfaiteurs ne peuvent pas participer aux tournois et ne sont pas répertoriés comme des membres actifs. Ils peuvent participer à deux entraînements et aux fêtes du club. Pour cela ils doivent signer une décharge du CUB de toutes responsabilités et déclarer sur l'honneur d'être en mesure d'exercer des activités sportives. Néanmoins, une visite médicale préalable (un certificat médical) est fortement conseillée. Les membres bienfaiteurs peuvent devenir membres actifs sur simple demande, en accord avec les statuts. Pour cela ils doivent prendre une licence UFOLEP et une cotisation supplémentaire leur sera demandée, qui sera le complément de l'adhésion d'un membre actif.

De préférence, les règlements s'effectuent par chèque bancaire à l'ordre du Club Unihockey Bisontin.

Bien entendu, les dons de toute sorte sont les bienvenus !!!